

## Décision n°2024-10-SI

Relative à la validation de sortie d'inventaire d'un véhicule Renault Clio (BG-599-DW)

### Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université le paragraphe 11 de son article 1<sup>er</sup>,
- Vu** l'avis du conseil de l'IUT en date du 23 septembre 2024,

**Considérant** que les nouvelles directives ministérielles dans le domaine de l'écologie incitent au renouvellement du parc automobile de l'établissement lorsque les circonstances le permettent,

**Considérant** que le véhicule a été mis en circulation en 2011,

**Considérant** que la valeur nette comptable dudit véhicule est égale à 0 euro,

#### DÉCIDE

##### **Article 1 :**

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule Renault Clio immatriculé BG-599-DW.

##### **Article 2 :**

Ce véhicule doit être remis en conséquence au Commissariat aux ventes des domaines de la région PACA pour aliénation.

**Article 3 :**

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

  
  
Eric BERTON

Publiée le : **04 NOV. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **04 NOV. 2024**